

**Groupe de travail DGFIP du 25 novembre 2021
« Informatique »**



**Compte rendu groupe de travail du 25 novembre 2021
« Informatique »**

Ce groupe de travail s'est tenu sous la présidence de Bruno Rousselet, chef du service des Systèmes d'Information (SI). Son objet était essentiellement technique et informatique.

Il comprenait de nombreux points à l'ordre du jour avec 9 supports thématiques.

1/ La fermeture des ateliers d'acquisition de données et des ateliers éditiques

=> La fermeture de 13 ateliers ADO - Acquisition de Données - avait été annoncée lors du groupe de travail « Informatique » du 16 avril 2019 avec effet au 1^{er} septembre 2020. Un atelier supplémentaire, celui de Clermont-Ferrand, sera fermé le 1^{er} septembre 2022. Des mesures d'accompagnement RH ont été mises en place pour accompagner les agents concernés par cette réorganisation. S'agissant de l'atelier ADO de Clermont-Ferrand en 2022, les entretiens individuels sont encore en cours.

Monsieur Rousselet rappelle que la fin de cette activité avait été planifiée depuis longtemps, et confirmées à plusieurs reprises notamment lors de visites dans les services. Elle s'inscrit dans les objectifs de dématérialisation. Le chef de service SI remercie les organisations syndicales pour le recensement des cas difficiles (exemple : ESI de Nemours) où certaines situations ont laissé des traces.

=> Au sujet de la fermeture des ateliers éditiques, le groupe de travail « Informatique » du 7 avril 2020 avait donné lieu à l'annonce de la fermeture de 3 services au 1^{er} septembre 2021 : Clermont-Ferrand, Marseille et Strasbourg. La fermeture de l'atelier éditique de Limoges s'effectuera quant à elle le 1^{er} septembre 2022.

Des mesures ont été mises en place par le DGS (Département de la Gouvernance et du Support), avec l'appui du SRH, pour accompagner les DiSI des agents concernés par cette réorganisation.

L'UNSA et la CGC-FiP saluent les démarches ayant visé à reclasser au mieux les agents. Cependant, nos syndicats regrettent qu'il n'en soit pas fait de même à l'occasion des restructurations de postes comptables.

Parallèlement, la délégation UNSA-CGC a demandé un bilan qualitatif sur les mesures d'accompagnement mises en place.

2/ La relocalisation : la création d'un CQD à Montbard

Dans le cadre du programme de relocalisation, la ville de Montbard (Côte-d'Or) a été choisie pour accueillir un service traitant de la qualité des données - Centre de Qualité des Données ou CQD - à compter du 1^{er} septembre 2022.

Dépendant du service des Systèmes d'Information, il sera piloté par la DiSI Rhône-Alpes-Auvergne-Bourgogne.

Les emplois seront pourvus à hauteur de 15 agents sans spécialité informatique, au 1^{er} septembre 2022. Un effectif en cible de 25 agents est fixé à échéance du 1^{er} septembre 2023.

Monsieur Rousselet rappelle l'importance de la qualité des données, en citant les problèmes des données rencontrés par MEDOC et les incidences que cela entraîne. Il rappelle que la qualité des données constitue régulièrement un frein au développement du système d'information. L'idée de travailler sur la qualité des données est une idée déjà ancienne.

Concernant le rattachement à l'ESI de Clermont dénoncé par des organisations syndicales, Monsieur Rousselet précise qu'il y a un choix logique par rapport au métier, ce que rappelle également Madame Gaëtan, cheffe du Bureau SI2.

Au sujet des compétences informatiques non requises au CQD de Montbard, Monsieur Rousselet précise que les compétences mobilisées sont intellectuelles et non informatiques.

L'UNSA et la CGC-FiP sont d'accord sur le fait que la fiabilisation des données est une activité essentielle au bon fonctionnement du SI et rappellent l'exemple du faible taux de recouplement entre PERS et la base HELIOS empêchant l'intégration des produits locaux dans le portail fiscal des particuliers.

Nos deux syndicats demandent des informations sur les conditions de travail des agents, ainsi que la tenue d'un CHSCT. La délégation rappelle en effet que ce type d'activité représente un travail conséquent sur écran, très fatigant pour les agents. Elle demande que la mise en place du télétravail soit envisageable pour les futurs agents du CQD de Montbard.

Nos deux syndicats souhaitent une bonne installation aux futurs agents du CQD de Montbard.

3/ Astreintes et heures supplémentaires

Le recours aux astreintes au ministère de l'Économie des Finances et de la Relance est prévu par l'article 1^{er} de l'arrêté du 8 février 2002.

Une note de 2015 présente les dispositifs indemnitaires alloués aux personnels informaticiens en compensation de certaines contraintes inhérentes à l'exercice de leurs missions.

Le périmètre des astreintes est circonscrit à l'exploitation de certaines applications ou missions dites « sensibles ». Monsieur Rousselet rappelle que le Premier Ministre a souhaité que la DGFIP mette l'accent sur la cybersécurité avec la multiplication des menaces.

Quelques exemples d'applications concernées par les astreintes :

- PAYFIP : pour les besoins de l'application IQUIT (beaucoup de paiements ont lieu le samedi nécessitant une garantie de fonctionnement le week-end).
- DSN et SACRE-SRE : au début du PAS, ce sont des assistants externes qui traitaient les astreintes puis la mission de surveillance des batchs a été ré-internalisée.
- La messagerie.

Monsieur Rousselet précise que le sujet de la revalorisation des astreintes est toujours d'actualité.

L'UNSA et la CGC-FiP rappellent que le régime des astreintes et des heures supplémentaires concernent les exploitants mais également les MOE et le pilotage du SI. La délégation demande un bilan pluriannuel sur les astreintes afin de mieux pouvoir juger la situation.

4/ L'attractivité du SI

Dans le cadre d'une démarche visant à renforcer l'attractivité des métiers informatiques de la DGFIP, plusieurs séries de mesures ont été mises en place ces dernières années à l'initiative du DGS :

- inscription dans la feuille de route des DiSI d'actions de communications auprès des établissements scolaires et universitaires informatiques de leur ressort ;
- création d'un kit de communication (dépliants, affiches, brochures) ;
- refonte des épreuves et des programmes et modification du calendrier des concours informatiques, etc.

L'UNSA et la CGC-FiP font un constat : la DGFIP n'attire plus de façon générale. Le taux de sélectivité du concours d'Inspecteur des Finances Publiques généraliste est passé de 1/30 à 1/4.

La délégation précise que la seule communication n'est pas aujourd'hui suffisante pour attirer les talents. Il faut revoir toutes les grilles de rémunération à la hausse.

Nos deux syndicats rappellent que les carrières offertes aux informaticiens sont très incertaines, notamment celles des inspecteurs.

L'UNSA et la CGC-FiP constatent que l'administration a fait le choix du recours aux contractuels et aux prestataires à l'instar du projet « Foncier Innovant » où la partie maîtrise d'œuvre a été entièrement déléguée à Cap Gemini, y compris les parties « pilotage » et « coordination ».

Monsieur Rousselet rappelle que la DGFIP a fait des avancées notables pour rendre plus attractive une carrière informatique à la DGFIP. Concernant les apprentis, les échanges entre alternants de différentes entreprises et les retours d'expérience sont très souvent en faveur de la DGFIP.

Le Chef de service SI a par ailleurs estimé que les salaires proposés à la DGFIP sont « *respectables* ».

5/ Les formations SI

Des évolutions au niveau de la formation continue et de la formation initiale sont en cours pour répondre aux nouveaux besoins informatiques liés à la mise en œuvre des méthodes Agile et DevOps.

Monsieur Rousselet précise, concernant OpenClassRoom, que des réflexions sont en cours avec l'IGPDE pour permettre cette offre supplémentaire. L'objectif n'est pas de remplacer les autres canaux de formation mais d'offrir un catalogue plus large.

Le chef de service SI indique que ces formations doivent permettre aux agents d'élargir leur culture SI, permettant d'offrir « *un service en plus* », et de répondre à des demandes particulières (exemple : manque de formateurs).

Au sujet de la DataScience, Monsieur Rousselet précise qu'un travail est en cours avec la DTNum. L'idée serait de permettre à des agents internes de monter en compétence et de créer un parcours de formation avec une 1^{ère} session en début d'année d'année prochaine.

Au sujet du DevOps, Monsieur Rousselet informe que beaucoup d'applications s'orientent vers NUBO, et que l'idée est de pouvoir former les équipes susceptibles de prendre en charge ces applications.

Enfin, au sujet des formations en présentiel, Monsieur Rousselet rappelle que le contexte de crise sanitaire a contraint la DGFIP à tester de nouveaux dispositifs comme la visioconférence, avec des succès inégaux.

L'UNSA et la CGC-FiP constatent que l'offre de formation s'aligne sur les nouveaux sujets d'évolutions d'architecture (Cloud) et méthodologiques (Agilité et DevOps). L'offre très riche OpenClassRoom devrait permettre une formation continue, s'ajoutant aux canaux habituels.

La délégation se demande si les inscriptions à ces formations doivent passer par le correspondant de formation ou bien si elles seront libres.

L'UNSA et la CGC-FiP ont également demandé si ces formations seraient certifiantes. Nos deux syndicats rappellent en effet que les certificats sont très utiles pour les promotions d'analystes vers chef de projet, et améliorent globalement le dossier.

6/ La gestion de la dette technique

La résorption de la dette technique, nécessaire pour garantir un SI à l'état de l'art et un fonctionnement optimal des applications, représente un enjeu majeur pour la DGFIP. Cette orientation stratégique figure en bonne place dans le contrat d'objectifs et de moyens.

Deux plans d'actions, bénéficiant d'un budget dédié et d'un suivi particulier, sont mis en œuvre :

- Un plan de modernisation des applications critiques, obsolètes ou en voie d'obsolescence.
- Une activité de maintien en condition technique (MCT).

Monsieur Rousselet rappelle le caractère urgent de l'objectif de sortir de GCOS 7, et informe que, lorsque la DGFIP demande à Bull de mettre à disposition des personnes capables de faire

de la programmation GCOS7, ils ne parviennent pas à en fournir. Seules des compétences en GCOS 8 sont en effet proposées.

Le chef de service SI précise que le choix d'aller vers Z/OS est important, et que cela concerne de nombreuses applications. Chaque application aura d'ailleurs sa propre trajectoire permettant de sortir de GCOS.

Monsieur Rousselet informe cependant que l'objectif fixé à fin 2022 de la migration des applications ne sera pas atteint. La DGFIP préfère ne pas compromettre le fonctionnement du SI.

Les moyens dont la DGFIP dispose aujourd'hui sont importants avec par exemple le Lot 3 de PAYSAGE qui est très sensible. Ces opérations massives n'existaient pas il y a quelques années.

Au sujet de RedHat, Monsieur Rousselet informe que la trajectoire est bien celle de Rocky Linux, cette distribution s'appuyant sur les sources communautaires de RedHat. Cependant, la DGFIP reste vigilante car CentOS bénéficiait d'un support par RedHat contrairement à Rocky Linux. Une étude sera menée par la DGFIP pour étudier d'autres solutions telle que la migration vers une distribution 100 % communautaire comme Debian. Concernant le support d'Oracle sur Rocky Linux, il ne devrait pas poser problème, de nombreux utilisateurs de CentOS ayant déjà migré vers Rocky Linux.

L'UNSA et la CGC-FiP rappelle que, sur les projets en maintenance ou modernisation, et selon les principes de l'agilité, ce qui fait la valeur d'une tâche, c'est de la terminer. Or, ce sont des opérations qui sont souvent alourdies par une mise au goût du jour des spécifications des applications.

Nos deux syndicats rappellent également que la préparation de la mise en production nécessite une campagne de recette et d'intégration assez longue. Les nécessaires tests de performances ajoutent encore à la durée et à la charge. Pour CEP-MISTRAL (modernisation), le projet c'est réalisé sur plusieurs années et dans la douleur. D'autres projets rencontrent le même problème : un manque de moyens humains et budgétaires.

La délégation UNSA-CGC indique qu'on n'a rien sans rien. Il faut des moyens pour s'en sortir. Or, avec les réductions du programme 156, la situation paraît compliquée.

7/ L'enquête de satisfaction

L'enquête de satisfaction informatique annuelle 2020 s'est déroulée du 26 janvier au 12 février 2021. Le taux de participation s'est élevé à 27,61 % avec 26.281 agents qui ont répondu. On note une augmentation par rapport à l'enquête de juin 2019 (26,74 %).

La répartition par métiers des agents ayant répondu au questionnaire correspond globalement à celle de l'ensemble des agents de la DGFIP :

- Fiscalité des particuliers : 22 % au lieu de 20 % en 2019
- Contrôle fiscal : 13 % contre 12 % en 2019.

L'UNSA et la CGC-FiP constatent que l'enquête est plutôt positive, même si le taux de participation reste faible. À noter cependant que la maintenance des applications informatiques reste un point de fragilité.